



MATERIEL FINANCÉ
PAR LES COTISATIONS
DES SYNDIQUÉS CGT

FÉDÉRATION NATIONALE DES SALARIÉS DU SECTEUR
DES ACTIVITÉS POSTALES ET DE TÉLÉCOMMUNICATIONS CGT
263, rue de Paris - Case 545 - 93 515 Montreuil Cedex
Tél. 01 48 18 54 00 • Fax 01 48 59 25 22 • www.cgt-fapt.fr • fede@cgt-fapt.fr

Montreuil, le 28 août 2020



COVID-19

Travail à domicile et Organisation du travail Priorité à notre santé et aux revendications

La direction d'Orange vient d'annoncer le retour imposé sur site au 1^{er} Septembre de quelques 50 000 salariés placés en travail à domicile dans la cadre de la crise sanitaire.

Dans ce contexte de crise sanitaire présenté comme très préoccupant par le gouvernement et les services de santé, cette décision unilatérale ne manque pas d'interroger sur les intentions de la direction. Dans une entreprise adepte de l'open-space et du flex desk que la CGT a toujours dénoncé comme très anxiogène, ce choix, du retour sur site imposé, va à l'encontre de la santé du personnel.

Pour la CGT, la priorité est que l'entreprise prenne les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale de ses salariés (article L. 4121-1 du Code du travail).

La remise en cause arbitraire du travail à domicile, qui reste à ce jour la meilleure protection à la propagation du virus au travail et sur le trajet, va potentiellement à l'encontre de cette obligation.

Par ailleurs, la CGT continue de revendiquer que le travail à domicile soit considéré officiellement comme du télétravail afin que cette organisation du travail bénéficie d'un cadre juridique et de garanties collectives et individuelles pour les salariés concernés.

C'est pourquoi la CGT demande la réouverture immédiate des négociations sur le télétravail afin d'intégrer les nouvelles revendications qui s'expriment massivement depuis le début du confinement.



Une autre répartition des richesses s'impose !

La CGT revendique également pour l'ensemble du personnel l'ouverture de négociations sur les conditions et les nouvelles organisations du travail imposées par la crise sanitaire et ses contraintes (réduction du temps de travail, augmentation des pauses et des temps de restauration, augmentation des salaires,

création d'emplois pérennes,..).

Après avoir vu la direction supprimer cyniquement jusqu'à 6 jours de nos congés et réduit à peu de chagrin les augmentations salariales, les salariés, à l'origine des 20,8 milliards d'euros de chiffre d'affaires réalisés au cœur de la pandémie (+ 0,3%) ont toute légitimité à exiger la justice sociale.



C'est pourquoi la CGT appelle l'ensemble des salariés d'Orange à décider collectivement d'agir par la grève ou toute autre forme le 17 Septembre avec l'ensemble des salariés du pays pour gagner sur leurs revendications.

Bulletin de contact et de syndicalisation

NOM- Prénom :

Adresse :

Entreprise : Service : Grade :

Mes coordonnées > Tél : Mail :



la CGT FAPT

263 rue de Paris - Case 545 - 93 515 MONTREUIL CEDEX
Tél : 01 48 18 54 00

www.cgt-fapt.fr

E-mail: fede@cgt-fapt.fr